

République Française
Département de l'Essonne



Commune de Villemoisson-sur-Orge

Compte-rendu du conseil municipal du mardi 6 octobre 2020

Sous la présidence de Monsieur Cholley François, Maire,

Présents : M. Cholley, Mme Everaert, M. Prieur-Laurent, Mme Grange, Mme Benedetti, M. Épy, Mme Moret Miguet, M. Pilorget, M. Repaire, Mme Dabadie, Mme Le Blanc, Mme Minosio, Mme Dachicourt, M. Diard, M. Vasseur, Mme Walter, Mme Cam, M. Prévidi, M. Quemere, M. Ragainie, M. Handschuh (arrivé à 20h50 - point n°3), Mme Daniel (arrivée à 20h55 - point n°4), Mme Sarot, Mme Byl, M. Novel, Mme Guiraudon, M. Mouton

Excusé : M. Dezetter pouvoir à Mme Benedetti

Absents : M. Andreetti
M. Handschuh (jusqu'à 20h50)
Mme Daniel (jusqu'à 20h55)

Secrétaire : Mme Minosio



LE CONSEIL MUNICIPAL,

Approbation du compte rendu et du procès-verbal du conseil municipal en date du 30 juin 2020

Compte-rendu des décisions du maire (délégations de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales)

- décision en date du 25 juin 2020 portant sur la conclusion d'un marché public à bons de commande pour l'acquisition de fournitures scolaires à destination des écoles maternelles et élémentaires avec la SCOP SA SAVOIRS PLUS (montant maximum annuel : 27 600 € TTC),
- décision en date du 23 juillet 2020 portant sur la conclusion de 6 marchés publics de travaux pour la réhabilitation de la salle communale :

Lot	Objet	Attributaire	Montant TTC
1	démolition, maçonnerie, ravalement, carrelage/faïence, VRD, couverture, isolation	RIM	137 086,44 €
2	Menuiseries aluminium et métallique / vitrerie	DSC	75 272,18 €
3	Doublage/isolation, cloisons sèches et faux plafonds	DBRL	45 011,40 €
5	Courant fort et faible	Electricité Pâté	37 998,02 €
6	Plomberie, ventilation, chauffage	Eurotechnic	32 124, 00 €
7	peinture	Peintisol	14 986,77€

- décision en date du 11 août 2020 portant sur le contrat de cession relatif à la représentation du spectacle « SELLIG – épisode 5 » le 6 février 2021 au Ludion avec Audrey Guillaume Production SASU pour un montant de 8 440 € TTC,
- décision en date du 11 août 2020 portant sur le contrat de cession relatif à la représentation « Aladin » du 13 décembre 2020 au Ludion avec ID PROSCENIUM pour un montant de 6 224,50€ TTC,
- décision en date du 11 août 2020 portant sur le contrat de cession relatif à la représentation du spectacle « Pierre Palmade joue ses sketches » le 14 novembre 2020 au Ludion avec SAS « Ki m'aime me suive » pour un montant de 8 562,30 € TTC,
- décision en date du 11 août 2020 portant sur le contrat de cession relatif à la représentation du spectacle « de vers en verres » du 09 octobre 2020 au Ludion avec Le Théâtre au Lion d'Or pour un montant de 3 000 € TTC,
- décision en date du 20 août 2020 portant sur une convention de partenariat avec Cœur Essonne Agglomération pour l'organisation d'une séance de cinéma en plein air le 25 août 2020 au parc des Érables,
- décision en date du 24 août 2020 portant sur l'avenant au contrat de prévoyance collective maintien de salaire avec la Mutuelle Nationale Territoriale revalorisant le taux de cotisation,
- décision en date du 3 septembre 2020 portant sur la conclusion d'un marché public de travaux lot « courant fort / faible » à l'extension du groupe scolaire des Érables avec Jean Pâté pour un montant de 14 198, 28 € TTC,
- décision en date du 15 septembre 2020 portant sur la conclusion d'un marché public à bons de commande relatif au transport des écoliers participant à l'activité piscine et aux sorties scolaires avec la société Nedroma (pour un montant maximum de 19 200 € TTC – la grille tarifaire a été revalorisée avec une hausse de 5%, la société n'avait pas augmenté ses prix depuis 5 ans),
- décision en date du 16 septembre 2020 portant sur le contrat de cession relatif à la représentation du spectacle « Le point-virgule fait sa tournée » le 6 mars 2021 au Ludion avec Jean-Marc Dumontet Production pour un montant de 7 965,25 € TTC,
- décision en date du 17 septembre 2020 portant sur l'avenant au contrat de suivi pour le logiciel de facturation FUSHIA avec SISTEC afin de tenir compte de la réglementation relative à la protection des données personnelles,
- décision en date du 17 septembre 2020 portant sur le contrat de cession relatif à la représentation du spectacle « La machine de Turing » le 10 avril 2021 au Ludion avec SAS Atelier théâtre actuel pour un montant de 9 600,50 € TTC,
- décision en date du 23 septembre 2020 portant sur le marché public relatif aux prestations de nettoyage dans divers locaux avec l'entreprise Vision Globale pour un montant de 37 423,18 € TTC pour une durée d'un an.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2020/35 – **à l'unanimité** approuve les termes de la convention de partenariat avec la communauté d'agglomération Cœur Essonne pour l'acquisition et la dotation d'équipements de protection (masques) en vue de protéger la population dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19 et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec Cœur Essonne agglomération.

2020/36 - **à l'unanimité**, fixe par titre le nombre de membres du Conseil d'administration de l'EHPAD intercommunal Charaintru comme suit :

1. 3 représentants des collectivités territoriales à l'origine de la création de l'EHPAD, dont l'un assurera la présidence du Conseil d'Administration,
2. 1 représentant de la commune d'implantation si elle n'est pas représentée au titre 1,
3. 3 représentants des départements qui supportent en tout ou partie des frais de prise en charge des personnes accueillies : 2 représentants pour l'Essonne, 1 représentant pour Paris,
4. 3 membres élus du conseil de la vie sociale,
5. 2 représentants du personnel de l'établissement dont le médecin coordonnateur,
6. 2 personnes désignées en fonction de leurs compétences dans le champ d'intervention de l'établissement, à savoir Madame Schérazade Goaral, directrice adjointe des EHPAD de File-Etoupe à Monthléry et du Manoir à Montgeron et Madame Pauline Lamorre, directrice de l'EHPAD Léon Maugé à Verrières-le-Buisson.

Et désigne Madame Isabelle Grange, élue en conseil municipal, en qualité de représentante de la commune en vue des futures élections pour la désignation des futurs représentants des collectivités territoriales au conseil d'administration de l'EHPAD Charaintru.

PERSONNEL

[arrivée de Monsieur Handschuh]

2020/37 - **à l'unanimité**, décide de fixer les modalités de mise en œuvre du télétravail pour les agents de l'hôtel de ville.

[arrivée de Madame Daniel]

2020/38 - **à l'unanimité**, approuve la mise à jour du protocole d'accord sur l'aménagement du temps de travail de l'agent en charge du centre culturel Le Ludion.

2020/39 - **à l'unanimité**, décide la création d'un emploi de technicien. Cet emploi créé à titre permanent sera occupé à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires, par un agent de catégorie B du grade de technicien.

SCOLAIRE/JEUNESSE

2020/40 - **à l'unanimité**, approuve les termes de la convention à intervenir entre la ville et l'Association Gymnastique Volontaire de Villemoisson pour la mise en place de séances de gymnastique douce à destination des élèves pendant l'accueil périscolaire du temps de midi sur l'année scolaire 2020-2021 (2 718,50 € pour 50 séances) et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

CULTUREL

2020/41 - **à l'unanimité**, approuve les termes de la convention relative aux conditions d'utilisation des équipements sportifs communaux par le collège Blaise Pascal à passer avec le Conseil Départemental de l'Essonne et le Collège Blaise Pascal et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention cadre avec le Conseil Départemental de l'Essonne et le collège Blaise Pascal.

2020/42 - **à l'unanimité**, approuve les termes de la convention de mise à disposition gracieuse de locaux à passer avec l'association sportive du collège Blaise Pascal et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec l'association sportive du collège Blaise Pascal.

2020/43 - **à l'unanimité**, approuve les termes de la convention de partenariat entre les communes de Villemoisson-sur-Orge et Morsang-sur-Orge pour la création d'un orchestre à cordes intercommunal et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents inhérents à cette convention.

URBANISME

2020/44 - **à l'unanimité**, accepte l'acquisition de la parcelle AD 710 de 272 m² sise 9 route de Corbeil à l'euro symbolique au syndicat des copropriétaires de la résidence Windsor et autorise Monsieur le Maire ou Monsieur Prieur-Laurent chargé de l'urbanisme à signer tous les actes et documents inhérents à ces cessions.

2020/45 - **à l'unanimité**, décide de l'acquisition en la forme administrative d'une partie de la parcelle AI 420 d'une superficie de 20,35 m² sise 9 rue de la Plaine à Villemoisson-sur-Orge à l'euro symbolique, autorise Monsieur le Maire à authentifier l'acte et à Madame Everaert à signer l'acte et tous les inhérents à ces cessions.

2020/46 - **à l'unanimité**, s'oppose au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme (PLU) à la communauté d'agglomération Cœur d'Essonne Agglomération.

Prochain conseil municipal aura lieu le 17 novembre 2020.

Le conseil municipal est clos à 21 heures 20.

Le maire,



François Cholley

